



RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Division des personnels  
enseignants du premier degré

Division des personnels enseignants du  
premier degré  
DPEP 1

Saint Denis, le 23 février 2023

La rectrice

à

Affaire suivie par :  
Jean-Michel PERRIER  
Tél : 02 62 48 14 85  
Mél : [dpep.secretariat@ac-reunion.fr](mailto:dpep.secretariat@ac-reunion.fr)

Mesdames et messieurs les  
inspecteurs de l'éducation  
nationale

Mesdames et messieurs les  
chefs d'établissement du  
second degré

24, avenue Georges Brassens  
CS 71003  
97743 SAINT DENIS CEDEX 9

Mesdames et messieurs les  
directeurs d'école

Mesdames et messieurs les  
enseignants du premier degré

## CIRCULAIRE N° 19

**OBJET :** Recueil des candidatures au stage de préparation au diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS). Année scolaire 2023-2024.

**REF. :** Arrêté ministériel du 19 février 1988 créant le DDEEAS  
Arrêté ministériel du 9 janvier 1995 relatif à la commission d'examen des candidats au stage de formation

**P.J. :** 1 dossier de candidature.

J'ai l'honneur de vous informer des modalités de recrutement des stagiaires à la formation organisée au cours de l'année scolaire 2023-2024 et préparant au diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée.

### **I - CENTRES DE FORMATION ET DUREE DE STAGE**

Ce stage aura lieu au cours de l'année scolaire 2023-2024 à l'institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA) de Suresnes.

Cette formation inclut des stages sur le terrain.

### **II - CONDITIONS EXIGÉES DES CANDIDATS**

Peuvent être candidats :

1 - les personnels enseignants du premier degré public qui remplissent les conditions suivantes :

a) titulaires de l'une des certifications suivantes :

- certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou l'un des certificats auxquels il se substitue ;
- soit être nommé à titre définitif dans un emploi de psychologue de l'éducation nationale.



b) et ayant exercé pendant cinq ans au moins au 1er septembre de l'année de l'examen, des fonctions dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap dont trois ans après l'obtention de l'un des diplômes précités ou après la nomination à titre définitif dans un emploi de psychologue l'éducation nationale.

2 - Les personnels d'enseignement général, technique et professionnel du second degré titulaires, les personnels d'orientation et les personnels d'éducation titulaires.

Ces personnels doivent avoir exercé pendant cinq ans au moins au 1er septembre de l'année de l'examen des fonctions dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

3 - les personnels de direction relevant du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié, portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement ou de formation relevant de l'éducation nationale.

### **III - COMPOSITION DES DOSSIERS**

Chaque dossier de candidature doit comporter :

- 1 - une demande de participation au stage précisant le régime souhaité (internat ou externat) (annexes I et II) ;
- 2 - une lettre de motivation d'une page maximum,
- 3 - un rapport circonstancié établi par le supérieur hiérarchique direct du candidat, faisant apparaître notamment son avis nettement formulé sur les aptitudes du candidat à diriger un établissement d'éducation adaptée et spécialisée (annexe III) ;
- 4 - la photocopie d'un des diplômes requis.

### **IV - SELECTION DES CANDIDATS**

Les dossiers de candidature doivent parvenir au plus tard le 3 mars 2023 au supérieur hiérarchique direct des candidats (chef d'établissement puis inspecteur pour les enseignants du second degré).

Les supérieurs hiérarchiques transmettront par mel au rectorat ( [dpep.secretariat@ac-reunion.fr](mailto:dpep.secretariat@ac-reunion.fr) ) les dossiers de candidature complétés pour le 10 mars 2023 dernier délai.

**Les candidats seront convoqués pour un entretien devant une commission de sélection.**

Au cours de cet entretien, les candidats développent à partir de leur lettre de motivation et leur dossier de candidature, leur conception de la fonction de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée.

**Une attention particulière sera portée au fait d'avoir déjà exercé les fonctions de directeur adjoint de SEGPA de collège.**

La rectrice, au vu de l'avis formulé par la commission d'examen des candidatures, avis établi en tenant compte des appréciations des supérieurs hiérarchiques et des conclusions de l'entretien, procède au classement des candidats.

La liste des candidats classés est transmise au ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports DGESCO pour sélection des candidats retenus.

### **IV – OBSERVATIONS PARTICULIERES**

Les stagiaires qui suivront leur formation en métropole continueront, pendant la durée de l'année scolaire 2023-2024, à percevoir la majoration qui ne sera pas abondée de l'index de correction.

**Je vous remercie de bien vouloir porter cette circulaire à la connaissance de tous les enseignants de votre établissement.**

Pour la rectrice et par délégation  
La secrétaire générale adjointe  
SIGNE  
Maryvonne CLEMENT

# Annexe I

## FICHE INDIVIDUELLE DU CANDIDAT

Le responsable hiérarchique transmettra le dossier scanné à : dpep.secretariat@ac-reunion.fr  
 Académie de **LA REUNION**

NOM : .....

Prénoms : .....

mail professionnel : .....@ac-reunion.fr

Établissement d'exercice : .....

Fonctions.....

Ancienneté générale dans l'adaptation et l'intégration scolaires au 1er septembre  
 2023 : .....

Certificats ou diplômes obtenus au titre de l'ASH :

- |  |                          |
|--|--------------------------|
| CAEI option : .....                            | Date d'obtention : ..... |
| CAPSAIS option : .....                         | Date d'obtention : ..... |
| CAPA-SH option : .....                         | Date d'obtention : ..... |
| CAPPEI parcours : .....                        | Date d'obtention : ..... |
| Diplôme de psychologie scolaire : .....        | Date d'obtention : ..... |
| Diplôme d'État de psychologie scolaire : ..... | Date d'obtention : ..... |
| Autres certificats : .....                     | Date d'obtention : ..... |
| ou diplômes professionnels : .....             | Date d'obtention : ..... |

Adresse et nature de l'établissement (1)	Fonction exercée	Période du / au	Durée des services		
			ans	mois	jours

(1) Ecole primaire : CLIS / ULIS - SEGPA de collège, EREA, IME, EPA, ERPD, CMPP, Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, etc.

A Saint-Denis, le

Certifié conforme

La rectrice



## Annexe II

### ENGAGEMENT

Je soussigné(e) ..... m'engage

1°) à me présenter aux épreuves de l'examen du diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée à l'issue de l'année de stage ;

2°) en cas de succès à l'examen, à accepter à compter de la rentrée scolaire 2024, un poste de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée ou de directeur adjoint chargé de section d'enseignement général et professionnel adapté, dans l'académie de la Réunion.

A..... le.....

Signature

### RÉGIME

Régime souhaité durant la formation (1)

Internat

Externat

(1) cocher la case correspondante



## Annexe III

### **AVIS DU SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE DIRECT DU CANDIDAT**

NOM : ..... PRÉNOM : .....

Le candidat joindra une photocopie du compte rendu de son rendez-vous de carrière.

Pour les personnels en fonction dans un établissement du second degré, deux avis sont à fournir

- celui du chef d'établissement
- celui de l'inspecteur compétent

**Cet avis, rédigé et argumenté, portera sur l'exercice des fonctions actuelles du candidat**

**Présentation du candidat**

**Expression et communication orale et écrite**

**Capacité au travail en équipe**

**Sens de l'initiative et de l'organisation**

**Aptitudes pédagogiques**

**Conscience de sa mission de service public**

**CONCLUSION** (pour des raisons d'harmonisation des références, utiliser l'échelle ci-après)

TRÈS FAVORABLE

FAVORABLE

DÉFAVORABLE



## Annexe IV

### AVIS DE LA COMMISSION D'ENTRETIEN SUR LA CANDIDATURE AU STAGE DE FORMATION DES DIRECTEURS D'ÉDUCATION ADAPTÉE ET SPÉCIALISÉE

NOM : ..... PRÉNOM : .....

(Mettre une croix dans la case correspondante)

**I - Capacité du candidat à s'engager dans la formation diplômante (culture générale, curiosité intellectuelle et ouverture d'esprit, efforts de formation personnelle, etc...)**

Très satisfaisant	Satisfaisant	Perfectible	Insuffisant

**II - Capacité à exercer les fonctions de direction d'établissement spécialisé (capacité à analyser les fonctions exercées, connaissance des problématiques et structures de l'école inclusive, intérêt pour l'exercice de responsabilités de direction, etc....)**

Très satisfaisant	Satisfaisant	Perfectible	Insuffisant

**III - Présentation générale du candidat (expression et communication, aisance dans la relation ...)**

Très satisfaisant	Satisfaisant	Perfectible	Insuffisant

### APPRÉCIATION GÉNÉRALE ET AVIS MOTIVE DE LA COMMISSION SUR LA CANDIDATURE

RANG DE CLASSEMENT PROPOSE PAR LA COMMISSION D'ENTRETIEN : .....

Date

Signature des membres de la commission